

La sécurité humaine des femmes et des filles dans le contexte de la pauvreté et de l'inégalité

Les organisations soumissionnaires [Bureau des Avocats Internationaux \(BAI\)](#), [Disaster Law Project](#), [Haitian Women's Collective \(HWC\)](#), [Institute for Justice & Democracy in Haiti \(IJDH\)](#), et [Nègès Mawon](#) travaillent à l'avancement des droits humains en Haïti, y compris l'égalité des droits des femmes et des filles. Nous basons nos [contributions](#) sur des rapports spécifiques à Haïti que nous jugeons crédibles sur la base de notre expertise, complétés par des observations faites au cours de notre travail en Haïti et des informations partagées par des partenaires expérimentés et de confiance. Nous référençons les [questions](#) individuelles posées par le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles par leur numérotation.

Nous voulons noter dès le départ que les données sexospécifiques – y compris sur la pauvreté – sont très [limitées](#) en Haïti. La plupart des données disponibles ne reposent pas sur une méthodologie comparable et ne sont pas collectées de manière systématique ou par le biais d'échantillons significatifs, ce qui rend encore plus difficile le suivi et l'évaluation des expériences spécifiques des femmes et des filles haïtiennes, en particulier celles qui ont des identités intersectionnelles qui aggravent leur vulnérabilité. À titre d'exemple, plus de 67 % des Objectifs de développement durable (ODD) liés à l'égalité des sexes ne peuvent être mesurés de manière crédible en Haïti en raison du manque de données. Pour 22 % supplémentaires, les données sont insuffisantes. Haïti se classe parmi les pires pays du monde en matière de progrès vers la réalisation des ODD.

Qs1&2

[L'extraction et l'exploitation capitaliste étrangère](#) et les [héritages compliqués](#) de l'esclavage et du colonialisme ont retardé le développement d'Haïti et l'ont conduit à devenir le pays le [plus pauvre](#) et l'[un des plus inégalitaires](#) d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC). Haïti connaît aussi actuellement une crise aiguë de [gouvernance devenue crise humanitaire](#), caractérisée par des [niveaux catastrophiques de violence](#), qui exacerbe ses défis économiques et de développement. Selon les [données de la Banque mondiale pour 2021](#), le PIB par habitant d'Haïti s'élève aujourd'hui à 1 815 USD, soit moins d'un cinquième de la moyenne régionale. Plus de 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et plus de la moitié est en situation d'[insécurité alimentaire](#) chronique, avec 48 % (4,7 millions) étant actuellement confrontés à une [insécurité alimentaire aiguë](#) – l'un des niveaux les plus élevés au monde ; 4,9 millions d'Haïtiens ont besoin d'une [aide humanitaire](#). L'inflation [dépasse](#) actuellement les 30 %, et les denrées alimentaires, le carburant et les autres produits de première nécessité sont particulièrement touchés.

Les 20 % les plus riches de la population [détiennent](#) plus de 64 % de la richesse totale d'Haïti, tandis que les 20 % les plus pauvres en détiennent moins de 1 %. Les inégalités sont [exacerbées par la](#) centralisation excessive et la [marginalisation rurale](#) ; la dernière enquête sur les ménages (2012) a révélé que 70 % des ménages ruraux étaient [chroniquement pauvres](#), contre 20 % pour les ménages urbains.

« Le genre est l'un des [principaux risques](#) de vivre sous le seuil de pauvreté » et Haïti obtient les pires résultats en ALC et parmi les pires au monde en matière d'[inégalité entre les sexes](#), ce qui signifie que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et les facteurs de stress externes (voir également Q8). En 2021, le revenu national brut par habitant des femmes était estimé à [73 %](#) seulement de celui des hommes. En général, les Haïtiens sont plus nombreux à travailler dans des [emplois vulnérables](#) que la moyenne de l'ALC, les femmes étant nettement surreprésentées. Les femmes sont également largement exclues de l'emploi dans le secteur formel. Les estimations des disparités salariales – les femmes gagnant nettement moins que les hommes – vont de [32 %](#) à [plus de 50 %](#), des différences qui [ne peuvent pas être entièrement expliquées](#) en contrôlant des variables telles que l'éducation, qui résultent elles-mêmes d'un niveau d'instruction inégal reflétant les inégalités entre les sexes.

Q4

Les femmes et les filles ont joué un rôle essentiel dans la promotion des droits humains en Haïti (Q15), mais elles restent défavorisées dans tous les domaines de la vie publique et privée. Les femmes et les filles subissent des taux élevés de [violence basée sur le genre](#), dont une partie est socialement normalisée et dont la plupart sont commises en toute impunité. Elles font face à des obstacles sexospécifiques en matière d'[éducation](#), d'[engagement politique](#), de [participation à l'économie formelle](#), de [salaire égal](#), et d'accès au [crédit](#) et au [système juridique](#), et sont par ailleurs économiquement et socialement [marginalisées](#). Cela accroît leur [vulnérabilité](#) face à des problèmes tels que la pauvreté, leur laisse moins de ressources pour résister aux crises, et peut les obliger à dépendre des hommes, ce qui constitue un [facteur de risque supplémentaire](#) de violence basée sur le genre et d'autres préjudices. Ces dynamiques sont encore exacerbées, favorisées et renforcées par des stéréotypes néfastes et des attentes liées au genre.

En outre, la pauvreté en Haïti reflète des distinctions de classe complexes entre une petite élite et une majorité pauvre, qui sont fondées sur l'inégalité économique décrite dans les Qs1&2, mais aussi sur une [division de classe](#) plus large, fortement corrélée, qui trouve ses racines dans le colonialisme, l'esclavage, le racisme et les structures de pouvoir associées. Les intérêts de la majorité pauvre d'Haïti ont [historiquement](#) été marginalisés par l'ingérence étrangère et la capture du gouvernement au profit des étrangers et des élites haïtiennes. Comme discuté dans la Q11, lorsqu'un gouvernement soutenu par la majorité des pauvres a cherché à améliorer le bien-être social et économique de ces derniers, les coups d'État soutenus par l'étranger et les élites se sont [opposés à ces gains et les ont sapés](#).

Les femmes et les filles pauvres, qui se trouvent à l'intersection de ces deux inégalités structurelles, sont donc particulièrement vulnérables à l'[exploitation et à la maltraitance](#) ; elles sont confrontées à des obstacles bien plus importants à l'égale jouissance des droits, des services et des protections ; et elles sont [moins résistantes](#) aux chocs extérieurs. Les ménages en situation d'extrême pauvreté subissent également davantage de chocs – [trois fois plus](#) par an. Les ressources limitées, combinées aux normes discriminatoires liées au genre, font que les filles ont moins de chances d'être [éduquées](#), car les familles choisissent d'autres nécessités ou l'éducation des garçons, et peuvent être [amenées à sacrifier la nourriture](#) pour les hommes de la famille. Les familles pauvres ont aussi [parfois recours à l'envoi de leurs enfants](#), souvent des [filles](#) (les orphelins étant particulièrement exposés), pour travailler comme *restaveks* (essentiellement des travailleurs domestiques pour des familles riches qui promettent une éducation en échange). Leur [réalité](#) est généralement plus proche de la servitude sous contrat, ce qui [constitue une forme d'esclavage des enfants](#), avec de longues heures de travail, une alimentation inadéquate, et généralement aucun accès à l'éducation, ainsi qu'un risque élevé de violence basée sur le genre.

L'exclusion de l'éducation, des moyens de subsistance adéquats et des services peut pousser les femmes et les filles pauvres à s'engager dans le sexe transactionnel pour survivre et les rend plus vulnérables à l'exploitation et aux abus sexuels par ceux qui ont le pouvoir et l'accès aux ressources, y compris les [travailleurs humanitaires](#) et les [Casques bleus de l'ONU](#) (Q9). Les familles soumises à la pauvreté, exacerbée par la crise actuelle, traitent parfois « surtout les filles et les femmes [comme] des [outils](#) », les forçant à se livrer à des transactions sexuelles ou à des mariages précoces pour obtenir de l'argent ou des fournitures indispensables, ou pour obtenir la [protection des gangs](#). Entre autres préjudices, ces pratiques augmentent l'[exposition](#) aux infections sexuellement transmissibles et aux grossesses non désirées, ce qui, pour les filles, [réduit](#) également l'accès à l'éducation, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté.

Les femmes pauvres sont plus touchées par leur capacité réduite à gagner un revenu indépendant. Elles ont tendance à assumer des responsabilités domestiques non rémunérées plus lourdes avec moins d'aide. [Plus de 25 %](#) des Haïtiens s'opposent à l'idée que les femmes travaillent en dehors du foyer – le taux le plus élevé de la région ALC. Même si elles peuvent chercher un emploi, les femmes sont

confrontées à la discrimination à l'embauche et au maintien dans l'emploi, au [harcèlement sexuel](#) sans recours et à l'inégalité des salaires, qui ne représentent que [la moitié](#) de ceux des hommes. Elles sont également [plus susceptibles](#) de travailler dans des [secteurs informels](#) où la [protection du travail est faible](#) et où il n'existe aucune [assurance](#) contre l'insécurité ou les [catastrophes naturelles](#). Les vendeuses de marché haïtiennes, connues sous le nom de *Madan Sara*, illustrent bien le fait qu'elles remplissent des fonctions économiques et d'[accès alimentaire](#) essentiels en servant d'intermédiaire entre les petits agriculteurs et les acheteurs urbains. Mais elles ne bénéficient d'aucune [protection formelle](#), d'aucun [soutien](#) ni d'aucune [assurance](#) pour les protéger contre les fréquents incendies de marché, la violence, les [catastrophes naturelles](#) et d'autres stressants sociaux comme la crise actuelle, qui dévaste ces femmes d'affaires et entrave l'accès à la nourriture.

Le manque d'indépendance financière qui en résulte peut piéger les femmes dans des situations d'abus, d'autant plus que les ressources et les [recours judiciaires](#) pour les survivants de violence basée sur le genre sont [rares](#). Le système judiciaire haïtien est de plus en plus [dysfonctionnel](#) et est, de toute façon, conçu pour exclure les groupes pauvres et marginalisés d'Haïti. Selon les observations du BAI, il est particulièrement inaccessible aux femmes pauvres qui cherchent à se protéger ou à obtenir justice. Plus généralement, les femmes et les filles pauvres, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales, sont souvent [empêchées d'accéder](#) à des services essentiels comme les soins de santé, l'éducation et le [système judiciaire](#) en raison des frais associés et des coûts de transport exorbitants.

Au-delà de l'inaccessibilité de base des soins de santé, les soins de santé sexuelle et reproductive font particulièrement défaut aux femmes pauvres en Haïti. Les taux de mortalité [maternelle](#) et [infantile](#) sont les [plus élevés](#) de la région ALC. L'avortement reste [illégal](#) en toutes circonstances et les moyens de contraception et les soins obstétriques de qualité sont [très limités](#), en particulier pour les femmes vivant dans la [pauvreté](#) et dans les [zones rurales](#) – alors même que les pressions en faveur des relations sexuelles transactionnelles décrites ci-dessus augmentent la probabilité de grossesses non désirées.

La pauvreté a également un impact sur le logement, les personnes pauvres des villes vivant généralement dans des quartiers denses (parfois appelés "[quartiers populaires](#)") et n'ayant pratiquement aucun accès aux services. La crise actuelle – qui fait écho à des [modèles](#) du [passé](#) – a vu des gangs, dont certains ont des connexions et des objectifs politiques, prendre le contrôle de ces quartiers, [perpétrant des massacres](#) ; [coupant l'accès](#) à des besoins essentiels comme la nourriture, l'eau, les soins de santé et le carburant ; et utilisant spécifiquement [la violence sexuelle](#), principalement contre les femmes et les filles, comme [moyen de terreur sur la population](#). Les femmes pauvres sont donc particulièrement touchées. Leur logement est aussi plus généralement précaire : des partenaires sur le terrain signalent que la plupart des femmes ne sont pas en mesure de payer leur loyer annuel et doivent vivre en « groupe » avec leur famille ou leurs amis. Cette situation, combinée à une indépendance financière réduite (et en conséquence de celle-ci), expose les femmes à des risques supplémentaires d'abus et d'exploitation [tels que les expulsions forcées et les contrats de location abusifs](#). La mauvaise qualité des logements augmente également l'impact des fréquentes catastrophes naturelles en Haïti (Q8).

Enfin, les femmes pauvres sont confrontées à des obstacles plus importants pour défendre leurs besoins spécifiques. Par exemple, étant donné que les femmes pauvres sont plus susceptibles d'être analphabètes ou de ne pas avoir d'éducation, de ne parler que le créole haïtien, d'assumer des tâches ménagères considérables et d'avoir un accès plus précaire aux produits de première nécessité tels que la subsistance, le logement et le carburant, elles sont confrontées à des obstacles considérables pour faire connaître leurs besoins, s'engager dans le plaidoyer, assumer des rôles de leadership et participer à toute activité connexe. Ainsi, lorsque les défis spécifiques de la pauvreté ne sont pas pris en compte, les efforts d'autonomisation des femmes peuvent servir à exclure les perspectives critiques de la majorité des femmes et des filles d'Haïti et à privilégier – [généralement en fonction des classes sociales](#) – les [préférences distinctes](#) des femmes moins pauvres. Par exemple, les associations locales de femmes et les femmes pauvres ont

généralement [favorisé](#) le président Aristide pour ses politiques en faveur des pauvres et se sont opposées au coup d'État de 2004 parce qu'elles craignaient, avec raison, qu'il ne déclenche des [violences sexuelles à grande échelle](#) et que le gouvernement successeur soit moins engagé dans la promotion de [l'équité sociale](#). En conséquence, de nombreuses femmes pauvres se sont senties [trahies](#) par les associations de femmes établies qui soutenaient généralement le renversement. En outre, comme les associations locales [manquent](#) généralement de ressources, d'accès aux institutions et d'une myriade d'autres attributs (y compris la langue) implicitement privilégiés par les donateurs internationaux, ils sont effectivement exclus des activités qui négligent une démarche délibérée, une intégration active, et un soutien attentif. Pourtant, bien qu'elles soient confrontées à des obstacles plus importants, ce sont souvent les femmes pauvres et les organisations populaires qui sont à [l'avant-garde](#) des services essentiels et du plaidoyer en cas de [crise](#).

Q5

L'égalité des femmes en Haïti existe sur le papier, [mais pas](#) dans la pratique. La [Constitution](#) et les lois haïtiennes reconnaissent « l'égalité des sexes », et Haïti est [partie à](#) plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains qui exigent l'égalité des sexes, la non-discrimination et des efforts positifs pour les atteindre. Il existe des départements et des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité des femmes, à collecter et analyser des données désagrégées par sexe et à renforcer la protection sociale et le progrès, notamment le [Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes](#) et le [Plan National pour lutter contre la violence à l'égard des femmes \(2017-2027\)](#).

Cependant, la discrimination formelle à l'égard des femmes persiste en droit et en pratique. D'importants droits et obligations reconnus par la Constitution haïtienne et par ses obligations aux termes des traités internationaux relatifs aux droits humains n'ont pas été mis en place par la promulgation de lois. Et les protections juridiques affirmatives qui existent ne sont généralement pas appliquées. C'est le cas de la [loi de 2014 sur la lutte contre la traite des êtres humains](#), dont les protections durement acquises par les femmes et les jeunes filles vulnérables, comme les *restaveks*, restent [inutilisées](#).

Les institutions et programmes gouvernementaux connexes sont [faibles et largement sous-financés](#), et les politiques axées sur le genre sont essentiellement inappliquées. Les [succès](#) périodiques dans la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à faire progresser la justice pour les femmes, comme les unités policières et judiciaires spécialisées dans la lutte contre la violence basée sur le genre, sont rarement [maintenus](#), notamment en raison du manque de financement dédié et d'engagement politique sérieux, parallèlement à des crises qui relèguent les considérations de genre au bas de la hiérarchie des priorités.

Q6

Bien que [toutes les femmes et les filles](#) en Haïti soient confrontées à des obstacles pour accéder à leurs droits et que les données désagrégées soient rares (insuffisantes pour la Q3), nous observons que certaines identités et expériences intersectionnelles augmentent le risque de pauvreté et d'autres préjudices, la pauvreté elle-même étant une énorme variable (Q4). Il s'agit notamment des *restaveks*, des **orphelines**, de celles qui travaillent **dans des usines** ou **dans le secteur informel** (comme les *Madan Sara*), de celles qui vivent **dans des quartiers populaires** ou **en dehors des structures familiales traditionnelles du mariage**, des **personnes ayant déjà été incarcérées**, et des **personnes faisant du travail du sexe**, ainsi que des personnes suivantes :

- **Rural** | En général, les zones rurales sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et les femmes rurales ont beaucoup moins d'accès aux services, à l'éducation et à la propriété foncière. Les ménages ruraux dirigés par des femmes sont [moins stables financièrement](#) que ceux

dirigés par des hommes. Les ménages ruraux sont également plus susceptibles de recourir à des traitements d'exploitation comme le sexe transactionnel, le mariage précoce, le travail dangereux et les arrangements de *restavek*.

- **LGBTQI+** | Les personnes LGBTQI+ en Haïti sont souvent la cible de violences et sont confrontées à une discrimination omniprésente en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Des femmes LGBTQI+ ont [rapporté](#) avoir été soumises à des « viols correctifs ». Les travailleuses du sexe transgenres ont [quatre fois](#) plus de risques de contracter le VIH que les travailleuses du sexe cisgenres. Les femmes LGBTQI+ sont également confrontées à des [obstacles supplémentaires](#) pour accéder aux soins et à la justice après un viol, en raison d'attitudes discriminatoires omniprésentes de la part des prestataires médicaux et des acteurs judiciaires.
- **Handicap** | Les femmes et les filles en situation de handicap [sont victimes d'une discrimination généralisée](#), [sont exposées de manière disproportionnée](#) à la violence basée sur le genre et sont plus vulnérables aux [crises publiques](#) et aux [catastrophes naturelles](#). Elles ont également du mal à accéder à la [justice](#), au [processus politique](#), aux [services de base](#) et à l'[emploi](#) en raison de la [stigmatisation](#) (de nombreux Haïtiens pensent que le handicap est un signe de punition surnaturelle et réagissent avec peur et malaise), des limitations de la mobilité, notamment en raison de la mauvaise qualité des infrastructures publiques, et du manque de soutien adéquat.
- **Déplacement** | Le déplacement fait courir aux femmes et aux filles un [risque](#) accru de violence et d'exploitation sexuelles, de trafic d'[enfants](#), d'itinérance, de séparation familiale et de privation matérielle. Plus de 113 000 personnes sont actuellement [déplacées](#) en Haïti, soit environ 10 % de la population totale du pays, dont un nombre [disproportionné](#) de femmes et de filles. Les camps de personnes déplacées en Haïti ont toujours souffert d'un manque de [sécurité](#), d'[éclairage](#) et d'[intimité](#), ce qui augmente la vulnérabilité aux niveaux déjà [élevés de violence basée sur le genre](#), ainsi que de [conditions inhumaines](#) et de [difficultés](#) d'accès à la nourriture, à l'eau potable, à des installations sanitaires adéquates, aux soins de santé et à d'autres services. Dans le cadre de la crise actuelle, l'assistance humanitaire systématique aux personnes déplacées à Port-au-Prince est rare malgré des [besoins croissants](#), et le plus grand camp de déplacement officiel a récemment [fermé](#). Des individus prétendant posséder des terres et des fonctionnaires du gouvernement ont [violemment expulsé](#) des personnes déplacées des camps informels dans le passé et pourraient [encore](#) le faire.

Q7

Participation politique

La politique est considérée comme un [domaine](#) réservé aux hommes en Haïti et les femmes en sont exclues en raison des inégalités structurelles et des violences ciblées. La loi garantit aux femmes une participation égale dans leur gouvernement et la Constitution haïtienne exige explicitement que 30 % des postes de la fonction publique, de l'adhésion aux partis politiques et des bulletins de vote des partis soient occupés par des femmes. Néanmoins, le dernier parlement haïtien en activité comptait moins de [3 % de femmes](#), ce qui place Haïti parmi les [pires](#) pays du monde en matière de représentation des femmes. Les [incitations](#) à la conformité sont faibles et il [n'y a pas de sanctions](#) en cas de non-conformité.

[La violence sexuelle et l'intimidation physique](#) sont utilisées par les [gangs](#), les partis politiques et les agents électoraux pour empêcher les femmes de s'inscrire sur les listes électorales, d'aller voter ou de se présenter aux élections. Les électrices, en particulier dans les zones rurales, se voient parfois interdire par leur mari de participer à la vie politique et sont menacées de violence si elles quittent la maison pour aller

voter. Cette violence à l'égard des femmes est directement liée à la [baisse de la participation électorale](#). Les femmes candidates – qui sont déjà désavantagées dans l'accès à la richesse et au capital (Q4) – sont également exclues des réseaux de collecte de fonds, calomniées par les chefs de parti et sollicitées pour des faveurs sexuelles en échange d'un soutien politique.

L'exclusion des femmes des positions de pouvoir peut avoir des effets négatifs allant au-delà de l'inégalité et de la diminution de la probabilité d'approches politiques sensibles au genre. Par exemple, ce sont généralement les hommes qui sont chargés de la distribution de l'aide humanitaire et la dynamique de pouvoir et d'accès qui en résulte peut entraîner des taux plus élevés d'exploitation et d'abus sexuels sous la forme de transactions sexuelles forcées.

Mariage

Un décret présidentiel de 1982 a reconnu le droit à l'égalité dans le mariage entre les femmes et les hommes. Cependant, des lois et des pratiques discriminatoires restent en place. Par exemple, les hommes sont traditionnellement considérés comme le [décideur](#) et le [chef de famille](#) et la [loi](#) donne aux maris le [droit](#) de déterminer le lieu de résidence de la famille. D'autres exemples de différenciation juridique incluent l'âge du [mariage](#) : 15 ans pour les filles, mais 18 ans pour les garçons ; et les sanctions pour l'adultère : les épouses peuvent être condamnées à la prison alors que les maris ne risquent que [des amendes](#). En outre, bien que les femmes et les hommes aient le droit de demander le divorce, les femmes sont confrontées à des désavantages procéduraux tels que l'obligation pour les épouses de demander officiellement le partage des biens communs dans un délai prescrit ou de [renoncer à](#) leurs droits – une procédure judiciaire supplémentaire qui peut être effectivement inaccessible aux femmes pauvres.

Propriété des biens et droits de succession

Très [peu de femmes](#) en Haïti possèdent des biens immobiliers ou des terres, ce qui [les désavantage considérablement](#) en matière de sécurité financière et d'autonomisation économique. Seulement 27,4 % des femmes – contre 33,3 % pour les hommes – [possèdent](#) une maison en Haïti ; seulement 3 % [possèdent](#) un intérêt foncier.

Les lois et pratiques successorales créent de nouvelles inégalités qui [aggravent la](#) pauvreté des femmes et des filles. Bien que, selon la loi, les enfants aient le même droit d'hériter des biens familiaux, dans la pratique, les enfants de sexe masculin sont parfois favorisés par rapport aux enfants de sexe féminin, qui reçoivent des parts d'héritage [inférieures](#). Une femme mariée a le droit d'hériter des biens après le décès de son mari, mais ce droit ne s'applique pas aux femmes vivant dans des relations informelles connues sous le nom de « [plaçage](#) ». Étant donné que seuls 12 % des couples cohabitants sont [légalement](#) mariés en Haïti, la plupart des femmes ne bénéficient d'aucune protection des biens après le décès de leur partenaire. Une proposition visant à reconnaître officiellement les unions de *plaçage* est bloquée au sein de l'assemblée législative.

Q8

Comme nous l'avons vu dans Q4, les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté, sont plus vulnérables, ont moins de moyens de résilience et sont plus exposées à tous les chocs sociétaux. De même, elles disposent de moins de ressources et sont confrontées à de plus grandes difficultés pour surmonter les obstacles structurels, accéder à l'aide ou [se rétablir](#). Le fait que les besoins spécifiques des femmes et des filles ne soient pas pris en compte et que les femmes – en particulier celles issues de milieux marginalisés – ne participent pas à la prise de décision et aux postes d'autorité est à l'origine des inégalités. En outre, surtout dans le cadre des urgences humanitaires, cette situation ne fait qu'aggraver les inégalités. Voici quelques exemples marquants.

- **Conflit** | Historiquement et [actuellement](#), avec la [violence des gangs liée au gouvernement](#) qui a effectivement fermé le pays, la violence sexuelle a [augmenté](#) pendant les périodes de conflit. Les femmes et les filles sont attaquées sous forme de violence individuelle, mais aussi dans le cadre d'un effort délibéré pour briser les communautés. À l'heure actuelle, « les gangs armés ont [utilisé](#) le viol, y compris les viols collectifs, et d'autres formes de violence sexuelle pour susciter la peur, punir, soumettre et faire souffrir les populations locales dans le but ultime d'étendre leurs zones d'influence, dans toute la zone métropolitaine de Port-au-Prince ». Alors que les communautés sont stressées et que l'accès aux ressources est restreint, les femmes et les filles sont de plus en plus poussées à avoir des relations sexuelles transactionnelles par des acteurs armés et parfois par leur propre famille, à la recherche de protection ou de provisions dont elles ont désespérément besoin. En raison du risque accru de violence contre les femmes pendant le conflit, elles sont également empêchées de manière disproportionnée de participer à la vie publique, notamment de gagner leur vie ou de rechercher de l'aide essentielle, ce qui aggrave tous les autres défis. De plus, l'augmentation de la violence tend à restreindre sévèrement les ressources ou l'accès à celles-ci pour les survivants de violences basées sur le genre, y compris les soins médicaux et psychologiques, les abris et les recours judiciaires (qui sont tous [déjà](#) en nombre insuffisant en Haïti). Dans la crise actuelle, il semble qu'il n'y ait [presque aucune assistance](#) pour les femmes et les filles déplacées par la violence ou celles qui sont piégées dans les zones contrôlées par les gangs.
- **Catastrophes naturelles** | Haïti est l'un des pays les plus vulnérables du monde aux catastrophes naturelles, avec plus de 96 % de la population y étant [exposée](#). Les femmes étant marginalisées sur le plan socio-économique, elles sont [plus touchées](#) et ont plus de mal à s'en remettre. Les déplacements liés au climat entraînent des violences à l'encontre des femmes, notamment sous la forme d'[appropriations de terres](#). Les camps de personnes déplacées créés à la suite de catastrophes naturelles comme le [tremblement de terre de 2010](#) manquaient de mesures de sécurité adéquates et de services tenant compte de la dimension du genre, et exposaient les femmes et les filles à l'exploitation et aux abus sexuels. Les mêmes défaillances systématiques caractérisent les [camps de personnes déplacées](#) créés à la suite du tremblement de terre et de la tempête tropicale de 2021. En outre, l'absence de prise en compte des vulnérabilités et des besoins sexospécifiques dans la planification du relèvement et les réponses aux catastrophes naturelles [désavantage](#) involontairement les femmes et les filles en matière de relèvement économique et de leadership.
- **Crises sanitaires et insécurité alimentaire** | Les charges ménagères disproportionnées des femmes et des filles, notamment les tâches telles que le transport de l'eau, le nettoyage et les soins aux malades, les exposent davantage aux risques biologiques tels que les maladies, comme on l'a observé avec l'[épidémie de choléra](#) provoquée par les Nations unies en 2010. Cela augmente également l'impact émotionnel et socio-économique de ces maladies. Le statut inégal des femmes et des filles signifie également qu'elles risquent de recevoir moins de nourriture en cas de pénurie ou d'être contraintes par leur famille à avoir des relations sexuelles transactionnelles.

Q9

[Les acteurs internationaux](#), y compris les [sociétés commerciales étrangères](#), exercent un pouvoir excessif en Haïti, souvent bien [plus](#) que l'État lui-même (voir aussi Q11). Ces acteurs sont tenus par les principes des droits humains, y compris les [obligations extraterritoriales](#) applicables, de respecter les Haïtiens en tant que titulaires de droits et de mettre en œuvre des [approches sensibles au genre](#) et des [mesures de protection](#) dans leur travail afin d'éviter d'exacerber les inégalités structurelles et de déclencher des préjudices connexes. Ces obligations [n'ont jamais été respectées](#) et ont plutôt [donné lieu à des abus](#), causé

des [préjudices prévisibles](#) liés aux déséquilibres de pouvoir et aux injustices structurelles, et contribué à [accroître la vulnérabilité](#) des femmes et des filles. Voici quelques exemples marquants.

- Les interventions militaires étrangères, censées apporter la sécurité en Haïti, ont été responsables de [massacres de civils](#) par des [tueries aveugles](#) dans les quartiers pauvres.
- [Les Casques bleus de l'ONU](#) et les [travailleurs humanitaires](#) ont commis des agressions sexuelles et d'autres violences basées sur le genre à grande échelle, profitant de leur position de pouvoir et de leur accès à des ressources indispensables pour solliciter des rapports sexuels auprès de femmes et de filles – généralement pauvres – poussées au désespoir. Ils ont [laissé derrière eux](#) des victimes traumatisées, des enfants sans père et des mères célibataires confrontées à la pauvreté et à la stigmatisation.
- Les Casques bleus de l'ONU ont provoqué une [épidémie de choléra](#), qui a [tué](#) 9 792 Haïtiens et en a infecté plus de 820 000 à la suite du tremblement de terre de 2010.
- Les acteurs privés étrangers qui prétendent favoriser le développement d'Haïti en ont tiré des bénéfices alors même qu'ils négligeaient les droits des Haïtiens et enracinaient les inégalités. Ils ont [sollicité et bénéficié](#) de l'ingérence de gouvernements étrangers et d'institutions financières internationales (IFI) – par exemple, la [campagne de pression](#) de plusieurs décennies menée par le gouvernement américain pour [réduire les dépenses en faveur des pauvres au profit du capitalisme de libre marché](#). Mais ils n'ont généralement pas apporté les avantages promis aux Haïtiens eux-mêmes et jouent souvent un rôle profondément néfaste. Par exemple, près de [200 millions de dollars d'aide au développement après le tremblement de terre](#) ont servi à financer un parc industriel qui promettait [65 000](#) nouveaux emplois. Il n'en a fourni que [14 000](#), tout en [provoquant](#) le déplacement massif de familles paysannes et des violations généralisées des droits humains. Les syndicats [signalent](#) également que les salaires nettement insuffisants, les mauvaises conditions de travail et le fait que les femmes soient contraintes d'avoir des relations sexuelles pour obtenir et conserver un emploi sont des « pratiques courantes » dans les usines gérées par des sociétés étrangères ou qui les approvisionnent.
- Les conditions attachées aux prêts des IFI qui n'ont pas pris en compte les droits des Haïtiens ont prolongé l'insécurité alimentaire [et les vulnérabilités associées](#) qui [affectent](#) le plus les femmes et les filles pauvres.
- Les femmes pauvres sont [touchées de manière disproportionnée](#) par la politique du gouvernement haïtien d'[expropriation des terres paysannes](#) au [profit](#) d'intérêts commerciaux internationaux.

[Il n'y a eu aucune réparation](#) pour les [victimes](#) ou les [communautés affectées](#), qui sont ainsi non seulement privées de justice, mais aussi rendues plus vulnérables.

[Les préoccupations actuelles](#) des Haïtiens à l'égard d'une intervention militaire étrangère sont étroitement liées aux abus passés des acteurs étrangers et à leur mépris pour leur vie et leurs droits.

Q11

Le gouvernement haïtien [s'appuie](#) presque exclusivement sur des organisations à but non lucratif pour fournir des services de santé et d'éducation, et dépend fortement des donateurs et des institutions financières étrangères pour financer les programmes de protection sociale. Cette dépendance à l'égard de l'aide étrangère est la [conséquence prévisible](#) – [et d'une certaine manière voulue](#) – de [décennies d'ingérence étrangère](#) qui ont affaibli l'État haïtien et restreint ses dépenses sociales en faveur d'objectifs tels que les ODD, souvent par le biais d'une [pression concertée](#) contre les politiques favorables aux

pauvres en faveur d'intérêts commerciaux étrangers. Les partenaires étrangers exercent une [influence](#) considérable sur le choix des programmes sociaux à financer et à prioriser, et opèrent sans rendre de comptes à la population et aux institutions haïtiennes qu'ils sont censés bénéficier. Souvent, cela signifie que les politiques destinées à bénéficier aux pauvres [font en réalité l'inverse](#). Le déséquilibre de pouvoir qui en résulte entre l'État affaibli et les puissants acteurs internationaux [empêche](#) le gouvernement haïtien de lutter contre la pauvreté ou de s'opposer aux politiques étrangères néfastes, et perpétue finalement le cycle de la dépendance et de l'exploitation. L'aide et les dépenses pour les programmes sociaux ont culminé à la suite du tremblement de terre de 2010, puis se sont dissipées.

Aujourd'hui, les programmes sociaux opérant en Haïti [sont](#) fragmentés, sous-financés, mal ciblés et minés par une faible gouvernance. Les interventions existantes n'ont pas permis de réduire sensiblement la [pauvreté](#), ont une [portée](#) limitée et – lorsqu'elles sont liées à l'emploi formel – ne peuvent pas du tout atteindre le nombre disproportionné de femmes et de filles dans l'économie informelle. En juin 2020, le Conseil des ministres a adopté une [politique nationale](#) de protection et de promotion sociale prometteuse, qui comprend des [objectifs](#) sexospécifiques et donne la priorité au soutien des ménages ruraux, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des enfants de moins de cinq ans. Mais cette politique doit encore être [mise en œuvre](#), et les bailleurs de fonds [reconnaissent](#) des inquiétudes quant à la capacité du gouvernement à le faire.

Dans le passé, Haïti a [mis en œuvre](#) avec succès [des programmes](#) qui ont [fait progresser les droits des femmes](#) et qui se sont attaqués à la pauvreté, démontrant ainsi qu'un gouvernement démocratique responsable et investi dans la promotion des droits humains est capable de relever les défis décrits dans cette soumission. Entre 2000 et 2004, par exemple, le gouvernement a [soutenu](#) des associations de femmes qui fournissent un soutien matériel et émotionnel aux survivants de viols, a ouvert 20 000 centres d'alphabétisation et a élargi l'accès aux soins de santé pour les femmes et les filles. Un nombre record de femmes ont été [élues](#) à des fonctions publiques et nommées à des postes de haut niveau, notamment comme Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et ministre des Finances. Ces progrès ont été largement [érodés](#) par l'ingérence étrangère et les [luttes de pouvoir internes](#) liées à la classe sociale.

Q12

[Nègès Mawon](#) est une organisation politique féministe qui s'efforce de confronter et de démanteler les structures patriarcales qui empêchent les femmes et les filles de jouir pleinement de leurs droits en Haïti. Elle fournit des services essentiels, plaide en faveur de la justice entre les sexes, éduque et renforce les communautés et les individus dans leurs efforts pour faire de même, et offre un leadership éclairé. Presque tous les projets intègrent également des programmes visant à autonomiser les femmes et les filles et à créer des activités génératrices de revenus. [Nègès Mawon](#) s'engage en outre dans des approches intersectionnelles qui soutiennent les groupes marginalisés, notamment les femmes anciennement incarcérées et les travailleuses du sexe. Les programmes de base comprennent :

- Un programme d'assistance multidimensionnelle aux femmes et aux filles survivant à la violence basée sur le genre comprenant un personnel professionnel fournissant une assistance médicale, psychologique, juridique et parfois économique. Il s'agit d'un programme en cours d'extension pour accroître l'accès aux zones contrôlées par les gangs.
- Une aide aux femmes vulnérables pour qu'elles puissent accéder aux soins de santé, y compris des informations et des ressources fiables en matière de soins de santé sexuelle et reproductive, ainsi que l'accès à un avortement sûr.
- Des programmes d'éducation sur la santé sexuelle et reproductive, les droits humains et la citoyenneté, la violence basée sur le genre et d'autres sujets essentiels à l'égalité des sexes et à la

justice sociale, proposés aux hommes, aux femmes et aux enfants (avec un programme spécialisé pour les adolescents afin de leur permettre de faire de bons choix en matière de développement personnel et de sécurité).

- Une anthologie féministe trilingue semestrielle disponible dans le monde entier et un festival féministe annuel qui contribuent à la pensée féministe haïtienne, à la transmission et à la mobilisation des connaissances et à la collaboration, tout en créant des opportunités et des espaces pour le plaidoyer.

[HWC](#) rassemble et encourage l'engagement civique des organisations dirigées par des femmes basées en Haïti qui fournissent des services directs et responsables à des concitoyens spécifiques dans divers départements du pays. Les organisations partenaires s'occupent de l'éducation, d'engagement civique, d'espaces sûrs pour les filles, et de plaidoyer. HWC offre à ses partenaires un financement et une collaboration qui renforcent la force organisationnelle, favorisent l'innovation, récupèrent les récits et font progresser l'expertise comme moyen de promouvoir l'autonomisation des femmes.

[Le Rape Accountability and Prevention Project](#) (RAPP) de BAI comprend (i) une représentation juridique directe et gratuite pour obtenir justice pour les survivants individuels, établir des précédents pour poursuivre la violence basée sur le genre dans les tribunaux haïtiens et renforcer les mécanismes du secteur de la justice associés ; (ii) des références pour les services médicaux ; (iii) un soutien au renforcement des capacités des associations locales de femmes pour améliorer les capacités locales à faire face à la violence basée sur le genre et éduquer les communautés sur l'application des droits ; et (iv) un plaidoyer public pour alimenter le mouvement des femmes en Haïti et générer un soutien pour la justice de genre dans la société haïtienne. Par le biais du RAPP, de l'éducation et de la sensibilisation communautaire complémentaire, ainsi que de la défense des droits soutenue par l'IJDH dans le cadre des mécanismes internationaux des droits humains, BAI s'efforce de faire progresser l'égalité des sexes et de réduire la violence basée sur le genre et les autres risques liés au genre qui peuvent exclure les femmes et les filles de l'éducation, de l'emploi, d'un niveau de vie digne et d'une participation égale à tous les aspects de la vie domestique et publique.

Q15

Haïti dispose d'un mouvement de femmes [dynamique](#) qui a réussi à [mobiliser et à plaider](#) pour une action législative et d'autres interventions visant à faire progresser les droits des femmes, des filles et de tous les Haïtiens. Parmi les exemples, citons l'amendement de la Constitution pour inclure le quota de genre pour les fonctions publiques, le décret de 2005 qui a enfin criminalisé le viol, et la [loi de 2014 sur la paternité, la maternité et la filiation](#) (qui garantit l'égalité des droits et obligations parentales). Le mouvement a réussi à faire pression pour la création du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, qui a initialement servi de plateforme efficace pour renforcer et amplifier les efforts de plaidoyer en faveur de la réforme structurelle et des services, mais qui a été marginalisé par [manque de financement et de volonté politique](#). Les associations locales de femmes ont également [souvent joué un rôle crucial](#) dans l'organisation de réponses efficaces aux catastrophes et aux crises, en [plaidant](#) pour des politiques telles que de meilleures protections dans les camps de personnes déplacées et des mesures spéciales dans le secteur de la justice pour lutter contre la violence basée sur le genre, et en fournissant des services essentiels.

La capacité du mouvement à participer à la prise de décision a été [fortement entravée](#) après le tremblement de terre de 2010, en partie à cause de la tragédie – des dirigeantes importantes ont été tuées – mais surtout à cause des actions des acteurs étrangers et des échecs du gouvernement. La communauté internationale a mobilisé d'importantes ressources pour la reconstruction après le tremblement de terre, mais la plupart des fonds sont [restés](#) entre les mains d'organisations étrangères, qui ne finançaient

généralement les entités locales que pour l'exécution des programmes. Le résultat a été la [quasi-décimation](#) de la capacité du mouvement des femmes en matière de plaidoyer et de changement de politique. Les associations de femmes pouvaient obtenir des fonds pour l'important travail de fourniture de services aux femmes et aux filles, mais pas pour le travail – tout aussi important – de lutte contre les inégalités structurelles sous-jacentes par le biais de changements juridiques, politiques et culturels. Le déséquilibre de pouvoir créé par la dynamique de financement (voir aussi Q11) et la préférence internationale pour certains types de projets a persisté. En outre, la communauté internationale a joué un rôle important dans l'arrivée au pouvoir d'une série de gouvernements associés au *Pati Ayisyen Tèt Kale (PHTK)*, qui ont fait preuve de [sexisme](#) et ont dépriorisé les efforts visant à autonomiser les femmes et les pauvres. Les régimes liés au PHTK ont été liés à des [massacres civils](#) visant des quartiers populaires, à une [corruption flagrante](#) et à une [dégradation générale](#) des droits et des services.

De nombreuses associations de femmes en Haïti ont également le sentiment que les partenaires internationaux financent souvent des initiatives qui ne correspondent pas à ce que les Haïtiens considèrent comme des priorités : par exemple, ONU Femmes n'a pas tenu compte de leur insistance à donner la priorité à la lutte contre la violence politique (voir Q7) comme moyen d'améliorer la participation politique des femmes et se concentre plutôt sur une formation technique qu'elles considèrent comme inefficace. Un modèle particulièrement pernicieux est la demande fréquente de consultation par les acteurs internationaux sans suivi de l'intégration de réactions locales dans l'articulation finale des priorités, la conception des programmes et leur mise en œuvre. De telles pratiques gaspillent les ressources et l'énergie déjà limitées des organisatrices haïtiennes, brisent la confiance et éliminent les avantages de la collaboration et du dialogue. Nous observons également des échecs constants à donner la priorité et à permettre la participation de groupes confrontés à de plus grands obstacles structurels à l'engagement (y compris la langue, l'alphabétisation et l'accès à Internet) et, plus généralement, à consacrer des ressources adéquates pour surmonter ces obstacles et d'autres facteurs entravant la participation des femmes (comme le manque de temps et d'argent).

Recommandations (Qs19-21)

1. Adopter et mettre pleinement en œuvre la législation et les politiques et programmes d'accompagnement pour faire valoir les droits des femmes et des filles reconnus par la Constitution haïtienne et les obligations découlant des traités internationaux relatives aux droits humains. Prévoir des sanctions claires et appliquées en cas de violation. Toute législation de ce type doit être promulguée dans le respect de la Constitution haïtienne et de l'État de droit. La législation et les politiques doivent être régulièrement révisées et, si nécessaire, mises à jour sur la base de nouvelles données (voir la recommandation 12) et des meilleures pratiques émergentes.
2. Conformément à l'ODD5 (égalité des sexes), soutenir et promouvoir activement l'inclusion significative des femmes issues de milieux marginalisés – tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques – dans la direction, la planification et la prestation de services. Pour ce faire, il faut tenir compte des vulnérabilités et des limites par une démarche délibérée, une intégration active, et un soutien attentif. Au départ, l'inclusion nécessite l'utilisation de modes et de méthodes permettant la participation en créole haïtien, quel que soit le niveau d'alphabétisation. Le simple fait de consulter est insuffisant ; il est nécessaire d'adopter des mesures spécifiques qui garantissent que les contributions sont prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et l'ajustement des programmes.
3. Intégrer les considérations de genre dans l'ensemble de la législation, de l'élaboration des politiques et de l'administration, en particulier lorsqu'elles sont liées aux droits et considérations reflétés dans les ODD, en évaluant, planifiant et traitant en priorité les besoins distincts des femmes et des filles, en tenant compte de toute vulnérabilité intersectionnelle. Cela inclut une mise en œuvre sensible au genre, qui peut nécessiter une formation spécialisée et des mécanismes

ou du personnel dédiés. La prévention et les réponses efficaces à la violence basée sur le genre doivent être des considérations obligatoires.

4. Assurer un financement durable et fournir d'autres mesures de soutien pour soutenir les politiques et les programmes relatifs aux femmes et aux filles, notamment en ce qui concerne l'autonomisation économique. Reconnaître et maintenir les efforts en la matière comme des priorités essentielles pour le gouvernement d'Haïti et ses partenaires.
5. Dans toutes les activités gouvernementales, de développement, de consolidation de la paix et humanitaires, donner la priorité à la participation égale des femmes aux rôles de leadership et de décision. À cette fin, mettre en œuvre des lois et des politiques, y compris l'éducation communautaire, pour réduire la violence politique dirigée contre les femmes qui cherchent à participer aux espaces publics.
6. S'opposer expressément aux stéréotypes nuisibles dirigés contre les femmes et les filles – en particulier celles qui ont des identités marginales intersectionnelles – par des programmes scolaires obligatoires, des campagnes d'information publique et de l'éducation communautaire, notamment dans les zones rurales. Le contenu doit être axé sur les aspects positifs associés à l'égalité des femmes – tels que la reconnaissance de leurs capacités individuelles et de leurs contributions essentielles au développement de la communauté, ainsi que sur les méfaits de la discrimination sexuelle pour les individus et les communautés.
7. Soutenir et pérenniser les capacités de la société civile en matière de plaidoyer et de politique ciblant les inégalités structurelles, parallèlement à d'autres efforts programmatiques en faveur des femmes et des filles.
8. Étendre et renforcer les mécanismes de responsabilisation mis à la disposition des femmes et des filles. Améliorer la capacité du système judiciaire haïtien à faire respecter et à protéger les droits d'une manière inclusive et sensible au genre, notamment par les moyens recommandés ci-dessus et en créant et en maintenant des unités spécialisées ; en fournissant la formation correspondante ; en surveillant et en sanctionnant le non-respect des règles ; et en augmentant le nombre de femmes dans les rôles de leadership. Ratifier le protocole facultatif à la CEDAW autorisant les plaintes individuelles.
9. **Confronter** toutes les formes de violence basée sur le genre dirigées contre les femmes et les filles, y compris le harcèlement sexuel dans l'éducation et l'emploi et la violence politique, par les moyens recommandés ci-dessus. Mettre en place des services financés de manière durable pour les survivants (y compris des abris, des soins médicaux et psychologiques, et un soutien juridique).
10. Développer les services sociaux et les programmes gouvernementaux pour faire valoir les droits socio-économiques fondamentaux des femmes et des filles, en particulier le droit de ne pas vivre dans l'extrême pauvreté (ODD1) et d'autres besoins critiques reconnus comme ODD par les moyens recommandés ci-dessus et sous réserve de ce qui suit :
 - a. Pour toutes les mesures
 - i. Traiter les personnes pauvres et marginalisées comme des détenteurs de droits dignes et non comme des bénéficiaires passifs de la charité ;
 - ii. Réduire, subventionner et éliminer les frais et les charges de déplacement liés à l'accès aux services ;

- iii. Améliorer la sécurité dans les espaces publics nécessaires à l'accès aux services ;
 - iv. Conformément à l'ODD16, veiller à ce que toutes les institutions gouvernementales soient également accessibles et offrent un traitement équitable aux femmes et aux filles, en tenant particulièrement compte des identités marginales croisées ;
 - v. Réprimer le harcèlement, l'intimidation et l'extorsion de faveurs sexuelles ou autres dans le cadre de la prestation de services ;
 - vi. Réduire les obstacles aux services, notamment en assurant un accès en créole haïtien et en tenant compte des difficultés d'alphabétisation ;
 - vii. Dans la mesure du possible, s'attaquer aux facteurs structurels de vulnérabilité et d'inégalité, en plus de fournir des filets de sécurité de base.
- b. En ce qui concerne l'accès à une alimentation adéquate (ODD2) : protéger et améliorer l'accès à la production alimentaire locale, exiger l'approvisionnement local dans la fourniture de l'aide internationale, et protéger contre les appropriations de terres ; mettre en œuvre des subventions et la distribution de nourriture pour les femmes enceintes et les enfants, y compris en dehors des écoles et des centres urbains qui peuvent ne pas être accessibles aux personnes pauvres des zones rurales.
- c. En ce qui concerne la santé (ODD3) : augmenter les points d'accès aux soins médicaux, en particulier dans les zones rurales ; développer en particulier les services liés à la santé sexuelle et reproductive ; légaliser et permettre l'accès gratuit aux soins d'avortement ; rendre les contraceptifs facilement disponibles et investir dans des campagnes publiques pour populariser leur utilisation ; développer les services psychosociaux pour les survivants de violence basée sur le genre, en particulier pour les jeunes filles.
- d. En ce qui concerne l'éducation (ODD4) : promulguer et appliquer des mesures exigeant la présence des filles à l'école ; supprimer les frais de scolarité dans l'enseignement public ; éduquer les familles et les communautés sur la valeur de l'éducation des filles et les méfaits des occupations alternatives ; mettre en œuvre et appliquer des lois et des politiques interdisant le harcèlement sexuel et l'exploitation des filles dans le cadre de leur éducation.
- e. En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement (ODD6) : garantir l'accès à long terme à l'eau potable et se prémunir contre la propagation de maladies hydriques comme le choléra en améliorant les systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène autour d'Haïti. L'ONU, en particulier, [doit](#) prendre des mesures rapides et complètes à cet égard, en guise de compensation pour avoir introduit le choléra en Haïti.
- f. En ce qui concerne l'accès aux moyens de subsistance (ODD8) : adopter et financer durablement des programmes visant à améliorer les compétences des femmes et leur accès au crédit, au financement et à d'autres intrants commerciaux ; protéger la propriété foncière des femmes et proposer des assurances ou d'autres aides en cas de catastrophe aux petites entreprises dirigées par des femmes ; mettre en place et appliquer des mesures incitatives pour que les entreprises embauchent davantage de femmes et les fassent progresser aux rôles de leadership.

- g. En ce qui concerne la sécurité climatique (ODD7 et 13) : solliciter activement et permettre le [leadership et la participation des femmes](#) dans la planification et la mise en œuvre de mesures liées aux défis et opportunités climatiques, en particulier dans les domaines de croissance comme les emplois verts et les énergies propres.
11. Mettre en œuvre et appliquer la loi de 2014 sur la paternité, la maternité et la filiation, ainsi que les programmes gouvernementaux correspondants, afin d'aider les mères à établir la paternité et à faire respecter efficacement les obligations de soutien aux enfants, y compris de la part de pères ressortissants étrangers associés à des organisations ou institutions internationales comme l'ONU. Les recours doivent être simples et accessibles pour les mères et les enfants. Investir dans l'éducation relative aux obligations parentales des pères et aux droits des enfants à un soutien total de la part de tous les parents.
12. Collecter régulièrement et diffuser publiquement des données désagrégées par sexe pour tous les indicateurs clés, en particulier ceux liés à des sujets tels que les ODD ; accorder une attention particulière à la violence basée sur le genre, y compris la violence politique à l'encontre des femmes et des filles. S'assurer que des méthodologies efficaces et compatibles sont utilisées pour permettre l'agrégation et l'analyse. Dans la mesure du possible, désagréger davantage les données en fonction des identités intersectionnelles qui peuvent accentuer la marginalisation.
13. Les partenaires internationaux doivent se tenir responsables devant le peuple haïtien et s'engager à adopter un modèle d'engagement solidaire qui donne la priorité à la sollicitation active et à l'incorporation des perspectives, des contributions et des solutions préférées des Haïtiens, sous réserve de l'inclusion et des autres considérations présentées dans ces Recommandations. Cela nécessite l'adhésion à une approche fondée sur les droits dans la prestation de services, y compris une attention particulière aux vulnérabilités spécifiques au genre comme la violence basée sur le genre et le sexe transactionnel, qui a trop souvent caractérisé l'aide étrangère à Haïti. Cela implique également de rendre des comptes en cas de préjudice, quelle que soit l'intention, notamment en mettant en place des moyens transparents, simples et accessibles de réparation pour les personnes et les communautés touchées. Les interventions militaires ne devraient être envoyées qu'à la demande d'un gouvernement haïtien légitime, et doivent inclure : (i) la reconnaissance du fait que toute exploitation ou tout abus sexuel par des membres de la force est nécessairement commis en dehors de leurs fonctions officielles – et n'est donc pas soumis à des protections d'immunité ; (ii) une structure indépendante, crédible et accessible pour recevoir les plaintes d'exploitation ou d'abus sexuel par des membres de la force ; et (iii) un mécanisme pour l'application des obligations de soutien aux enfants pendant toute la durée de l'enfance qui soit accessible aux mères de tout enfant engendré par des membres de la force.